

## La Bourse de Montréal au début du siècle

Madame Francoeur

Volume 51, numéro 1, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104301ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104301ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Francoeur, M. (1983). La Bourse de Montréal au début du siècle. *Assurances*, 51(1), 42–53. <https://doi.org/10.7202/1104301ar>

Résumé de l'article

Il y a un peu moins d'un siècle, deux hommes jouaient à la Bourse de Montréal un rôle important. Le premier s'appelait L.-J. Forget et le second, Rodolphe Forget. Ce dernier était le neveu du premier qui, par la suite, est devenu sénateur, tandis que le second, plusieurs années après, devenait sir Rodolphe Forget, à une époque où l'Angleterre se gagnait des amitiés en décernant des titres nobiliaires reportables ou non sur leurs héritiers. Si nous rappelons le souvenir de ces deux hommes, c'est, encore une fois, qu'ils ont eu une importance considérable à l'époque de leur maturité. Réunis, ils étaient une force à la Bourse de Montréal qui, à cette époque, était la grande autorité en matière de jeux boursiers. Pendant plusieurs années, tous deux ont été également au centre d'un mouvement de concentration d'entreprises qui devait donner la Compagnie Richelieu, devenue par la suite *Canada Steamships*, la Compagnie des Tramways, etc. À comparer avec les fusions actuelles, il s'agissait de bien petites entreprises. D'un autre côté, l'idée était la même, à savoir concentrer en un même groupe, les entreprises de petite taille pour leur permettre de faire face à des situations nouvelles dans notre pays, tout au moins, car aux États-Unis naissaient à peu près vers la même époque ces mastodontes dirigées par les Morgan, les Rockefeller, les Carnegie. Le lecteur nous saura gré, croyons-nous, de lui rappeler les souvenirs aussi intéressants et vivants que sont les notes de Mme Francoeur.

## La Bourse de Montréal au début du siècle

par

MADAME FRANCOEUR <sup>(1)</sup>

42

*Il y a un peu moins d'un siècle, deux hommes jouaient à la Bourse de Montréal un rôle important. Le premier s'appelait L.-J. Forget et le second, Rodolphe Forget. Ce dernier était le neveu du premier qui, par la suite, est devenu sénateur, tandis que le second, plusieurs années après, devenait sir Rodolphe Forget, à une époque où l'Angleterre se gagnait des amitiés en décernant des titres nobiliaires reportables ou non sur leurs héritiers.*

*Si nous rappelons le souvenir de ces deux hommes, c'est, encore une fois, qu'ils ont eu une importance considérable à l'époque de leur maturité. Réunis, ils étaient une force à la Bourse de Montréal qui, à cette époque, était la grande autorité en matière de jeux boursiers. Pendant plusieurs années, tous deux ont été également au centre d'un mouvement de concentration d'entreprises qui devait donner la Compagnie Richelieu, devenue par la suite Canada Steamships, la Compagnie des Tramways, etc. À comparer avec les fusions actuelles, il s'agissait de bien petites entreprises. D'un autre côté, l'idée était la même, à savoir concentrer en un même groupe, les entreprises de petite taille pour leur permettre de faire face à des situations nouvelles dans notre pays, tout au moins, car aux États-Unis naissaient à peu près vers la même époque ces mastodontes dirigées par les Morgan, les Rockefeller, les Carnegie. Le lecteur nous saura gré, croyons-nous, de lui rappeler les souvenirs aussi intéressants et vivants que sont les notes de Mme Francoeur.*



---

<sup>(1)</sup> In our edition of April 1982, Mr. Pierre Lortie was kind enough to describe to our readers the Montreal Stock Exchange, explaining its present organization and its importance. We now present extracts from a brochure written at the beginning of this century by Mrs. Francoeur, in which she explained the Montreal Stock Exchange as it was then and the roles played for many years by Senator L.-J. Forget and Sir Rodolphe Forget, two dynamic men who were very open-minded to all economic questions. A.

« La haute situation qu'occupait la maison Forget, en dépit et au-dessus de toutes ces critiques, venait de l'association plutôt rare de deux hommes remarquables par bien des points, quoique foncièrement différents et qui, par une rare coïncidence, se complétaient absolument.

Tout ce qui manquait à l'un abondait chez l'autre et ce que celui-ci ne possédait pas, l'autre en était amplement pourvu, de sorte que, là où un seul eût peut-être échoué, les deux réunis commandaient au succès.

M. L.-J. Forget, la pondération même, voyait haut et grand mais, s'il avait tôt saisi les possibilités d'une entreprise, il restait parfois hésitant sur la mise en mouvement. Les obstacles lui apparaissaient, sinon plus vite, du moins en même temps que les avantages, et sa prudence l'eût peut-être souvent retenu, si l'audace et l'enthousiasme du neveu ne l'eussent entraîné.

43

Tout au contraire, M. Rodolphe Forget, audacieux jusqu'à la témérité, ne voyait que le succès et son enthousiasme lui aurait bien souvent joué de vilains tours, sans la calme et salutaire intervention de son oncle. Combien de fois, lancé toutes voiles au vent, surpris par une bourrasque imprévue, le plus jeune ne fût-il allé donner droit sur l'écueil, si l'aîné ne se fût trouvé là pour carguer et donner le puissant coup de barre qui ramenât la barque en sûreté.

Vite découragé devant l'obstacle opiniâtre, M. Rodolphe Forget n'eût jamais trouvé en lui-même l'énergie de le surmonter et de mener à bien l'affaire engagée, dont il n'avait d'abord aperçu que le côté brillant. C'est là que venait à point la force de l'autre qui, entrevoyant les difficultés depuis le premier moment, s'était préparé à les vaincre et s'y mettait avec toute la ténacité et la volonté de réussir qui inspiraient tant de confiance à ceux qui s'engageaient à sa suite.

Et ceux-ci mêmes, auxiliaires indispensables ou comparses nécessaires, eussent-ils fait confiance au premier seul ? Il est permis d'en douter.

Si Rodolphe Forget a pu réaliser certains vastes projets germés dans son cerveau fertile, c'est que l'on voyait derrière lui l'appui de l'oncle, dont on disait dans les sphères bancaires : « sa parole est sa caution ». — « His word is his bond ».

Ainsi, le « merger » du « Montreal Light, Heat & Power » qui fut, pour la plus grande partie, l'œuvre du neveu, n'aurait jamais pu être effectué par lui seul. La présence de l'oncle à l'arrière-plan était indispensable à l'adhésion de tous les intérêts nécessaires à la réussite de pareille entreprise, jugée gigantesque à l'époque.

44 Fusion de corporations aussi considérables et aussi antagoniques que l'étaient la « Montreal Gas » et la « Royal Electric » ; absorption des concurrents de cette dernière, moins puissants qu'elle, mais d'autant plus acharnés qu'ils avaient visé à leur propre élimination au prix fort ; capitalisation du tout au chiffre de dix-sept millions ; c'était là une affaire comme on n'en avait pas encore idée sur la place.

Le chiffre de la capitalisation seul suffisait à donner le vertige aux « vieilles barbes » de la Banque et de la Bourse, qui affirmaient, en branlant la tête, que jamais notre marché ne pourrait s'assimiler une valeur de ce chiffre.

M. Rodolphe Forget, qui roulait depuis longtemps ce projet dans sa tête, n'en avait encore que vaguement entretenu son oncle. Il profita de ce que celui-ci passait l'hiver en Europe pour engager l'affaire.

Sans qu'il ne me l'ait jamais nettement dit, je crois qu'il n'était pas fâché de s'épargner ainsi la douche coutumière, qui n'eut pas manqué d'être plutôt rafraîchissante devant les difficultés que présentait l'entreprise, surtout quand on savait l'animosité notoire qui existait alors entre M. L.-J. Forget et le président de la « Montreal Gas », Sir Herbert Holt, devenu, par la suite, président du « merger » et ami bien fidèle de son adversaire de jadis.

En sous-main d'abord, et plus ouvertement ensuite, l'accumulation des titres de chacune des grandes compagnies fut poursuivie, jusqu'à ce que la prépondérance dans les deux fût assurée, cependant que M. Rodolphe Forget et tous ceux qu'il avait déjà entraînés dans le mouvement, s'occupaient à gagner les adhésions nécessaires dans tous les camps : ceux du second plan comme les premiers.

Entre-temps, il avait bien fallu mettre l'oncle au courant. Comme il fallait s'y attendre, les observations et les conseils à la prudence ne manquaient pas de venir par chaque courrier, mais l'Europe était encore plus lointaine à cette époque qu'aujourd'hui et

lorsque les recommandations arrivaient, elles étaient déjà le plus souvent périmées.

Toutefois, les choses n'allaient pas toutes seules. Il fallait compter avec les rancunes personnelles, les convoitises allumées, les intérêts contrecarrés. L'habileté et l'entregent du lanceur venaient à bout de bien des obstacles, mais il en surgissait toujours de nouveaux et, lorsque, au printemps, M. L.-J. Forget rentra au pays, l'appui de l'artillerie lourde était devenu nécessaire.

Le pis était maintenant d'effectuer le rapprochement entre les deux grosses unités : le président de la « Montreal Gas » et le nouvel arrivé en scène. M. L.-J. Forget, qui masquait sous des dehors de froide sévérité, une timidité native, était en tous points ce que M. Rodolphe, dans son langage pittoresque, appelait « un mauvais steamboat d'abordage », et cela n'était pas pour faciliter les choses.

45

Enfin, des amis communs s'entremirent et la « jonction » s'opéra. Comme il fallait s'y attendre, entre deux hommes de cette trempe, le rapprochement fut loyal et complet. Aussitôt connu, il ranima vite la confiance et releva les courages prêts à s'abattre.

Cependant, le dernier mot n'était pas dit et celui de qui il devait venir n'était pas de ceux que l'on fait parler à son gré ; les pères du « merger » le constatèrent à leur dam.

Homme d'opposition né, cet avocat éminent, dont on s'attend toujours à lire qu'il occupe pour la partie adverse, était opposé au projet, un peu par tempérament, beaucoup à cause de son peu de sympathie pour les Forget et, probablement aussi parce que, porteur d'un fort paquet de titres de la « Royal Electric », il croyait y voir quelque préjudice à ses intérêts d'actionnaire ce qui, à soi seul, eût suffi à déterminer chez lui une irréductible opposition.

Il avait pris la tête d'un groupe minoritaire dissident et, avec la ténacité qui le caractérise, résistait à tous les efforts tentés pour gagner l'adhésion de son groupe, menaçant ainsi de faire échouer toute l'affaire, si habilement échafaudée.

Les tractations furent fort prolongées et non moins ardues ; Dieu seul sait ce qui finit par amener la capitulation de ce château-fort. Enfin, un beau jour on annonça que la partie était gagnée : B. avait cédé. À quelles conditions ? Peu importait. On chantait victoire et l'on ne songeait pas à interrompre le chant pour compter les pots cassés.

Sitôt le projet bien en voie, l'on s'était préoccupé de la charte à obtenir de la Législature. Non pas que l'obtention même fût un moment en doute : on avait des amis sûrs dans la place et la cause était à peu près gagnée d'avance, mais la rédaction de la pièce n'était pas une mince affaire.

46 Il fallait conserver à chacune des parties composant le bloc les avantages que lui assurait sa propre constitution. La « Montreal Gas » avait une charte perpétuelle pour toute l'île de Montréal : la seule, je crois, qui ait jamais été accordée. Celle de la « Royal Electric » comportait, elle aussi, des avantages précieux qu'il fallait conserver.

Confiée à des avocats de haute compétence, la pièce fut rédigée à la satisfaction de tous. Cependant, les avocats anglais qui avaient fait le travail jugeaient utile de le faire examiner par quelque confrère de langue française, à cause de certains points de droit français, dont ils n'étaient pas absolument sûrs, sans doute.

On pensa d'abord à l'honorable Horace Archambault, alors procureur général de la province, mais il se refusa, à cause même de ses fonctions, et proposa M. Siméon Beaudin, mort juge plus tard. M. Archambault avait dit : « Ce que Beaudin en dira, je l'endors d'avance. »

M. Beaudin étudia le document, formula ses suggestions, qui furent acceptées sans discussion, et présenta un mémoire d'honoraires qui fit sourire par sa modicité.

La Législature ne manqua pas d'agir comme on le désirait. Déjà elle manifestait ses prédilections pour les grosses « combines ». Quelques semblants d'objections ici et là, pour émailler la pelouse soigneusement cultivée et l'arbre, non moins soigneusement greffé, fut planté. Il grandit comme s'il eût été du plus pur espagnol.

Veut-on se faire une idée de cette croissance ? Regardons un peu les greffes et ce qu'il en est advenu. La « Royal Electric » entra dans le « merger » à 250, c'est-à-dire que chaque actionnaire recevait deux actions et demie de la nouvelle compagnie pour une de l'ancienne.

La « Montreal Gas » fut échangée à 200. Les titres de celle-ci n'étant que d'une valeur au pair de \$40.00, les actionnaires recevaient cinq nouvelles actions pour chaque part d'ancienne valeur. Les autres : « Imperial Electric », « Saraguay Electric », « Citi-

zens », (propriété exclusive de la famille Carsley) n'étaient pas cotées en Bourse. Les titres de chacune ayant une valeur nominale de cent dollars, furent échangés action pour action. Il en fut de même pour la « Chambly Water Power », dont seuls MM. James Ross et L.-J. Forget étaient propriétaires, et qui n'était pas encore en exploitation.

Admis à la cote au printemps de 1900, le titre « Power », comme on le désigne encore, ne jouit pas d'une grande vogue, tout d'abord et « Power has no friends » fut un dicton général dans le monde de la Bourse, à l'époque. Puis, un jour, il prit son essor et devint, par la suite, la valeur la plus recherchée et la plus fructueuse pour ceux qui y avaient des fonds engagés.

47

Ayant atteint une cote de 250 et plus, vers 1911, le titre fut dédoublé. Plus tard, le titre simple ayant de nouveau atteint une cote fort élevée, on le divisa en trois, de sorte que, au moment de la réorganisation, en 1926, les actionnaires de la « Montreal Gas », d'avant 1900, revenaient la contre-valeur de trente actions de l'affaire ancienne pour chaque titre de « Power » qu'ils convertissaient. Les actionnaires de la « Royal Electric », une contre-valeur de quinze actions et les autres, de cinq chacun.

Les titres, sans valeur nominale, qui furent alors octroyés en boni pur, et qui furent admis à la cote à \$50.00, cotent déjà 95. M. Rodolphe Forget n'en avait peut-être pas prévu autant, mais rendons-lui cette justice de reconnaître que ce fut lui qui, le premier, entrevit les potentialités du « merger ». »



« La maison Forget, qui faisait à elle seule plus de cinquante pour cent des opérations de Bourse à Montréal, comptait toujours de 250 à 300 clients avec compte au grand livre, à part le placement.

Cette clientèle se recrutait dans toutes les classes de la société : financiers les plus haut cotés ; politiciens, grands et petits, engageant leurs biens et leur personne ; négociants et industriels, compromettant fréquemment, alors comme aujourd'hui, des affaires sûres pour poursuivre le gain aléatoire, souvent illusoire ; petits salariés tentant d'ajouter, par la spéculation, l'appoint qui leur permet de faire meilleure figure et, le plus souvent, n'aboutissant qu'aux plus navrants désastres ; ruraux venant risquer, et perdre bien souvent, l'argent si rudement gagné sur un terrain plus sûr. Tout cela se coudoyait journallement au foyer.

L'on a dit que la politique fait d'étranges compagnons de lit : le « ticker » crée, lui aussi, d'étonnantes promiscuités. Combien de fois, par exemple, n'ai-je pas vu tel politicien de marque, alors ministre, homme distingué et portant beau, discuter des perspectives du marché avec un joueur de profession, réputé roi des « gamblers » à Montréal. L'un passait quelquefois en correctionnelle ; si l'autre n'est pas passé à la Cour d'appel, — par une autre porte, — c'est probablement qu'il ne l'aura pas voulu et qu'il aura préféré le poste, moins ardu et fort honorable, qu'il occupe aujourd'hui et qu'il remplit avec toute la dignité de l'emploi.

48

Notre clientèle en dehors de Montréal était considérable et, pour la campagne, s'étendait de Maria, Baie des Chaleurs, jusqu'à Swift Current, Saskatchewan, en passant par les points les plus reculés. Le plus clair de mes matinées se passait à répondre aux appels de partout, « pour avoir le marché », à tel point que, lorsque « Mlle Central » avait sur les bras un appel de longue distance dont elle avait perdu le fil, elle ne manquait jamais de me le refiler à l'essai, car je repassais presque tout son tableau d'un jour à l'autre.

Au reste, notre apport de clients ruraux était légendaire. Un jour, deux de ces braves gens sont au coin des rues S.-François-Xavier et Notre-Dame, le nez en l'air, scrutant les enseignes, cherchant de toute évidence l'établissement qu'ils ne trouvent pas. Avisant un passant affairé, comme ils le sont tous à cet endroit, ils lui demandent où se trouve « la place où l'on vend des parts de p'tits chars ». « What ? » s'exclame le passant ahuri, et les autres de répéter : « la place où l'on vend des parts de p'tits chars ? » « They're looking for Forget's », interjette un deuxième passant survenu à ce moment et, obligeant, il indique nos bureaux aux ruraux en peine. C'était bien ce qu'ils cherchaient, nos clients de St-Prosper, — à moins qu'ils ne fussent de St-Ours.

Nous comptions, cependant, hors de Montréal, des clients plus marquants que ceux-là et plus familiers avec la place. Sorel, par exemple, nous fournissait un contingent important. Ce que ces bons Sorelois étaient joueurs ! La plupart d'entre eux, d'ailleurs, n'ont pas eu à s'en repentir : ils ont fait chez Forget de très fructueuses opérations.

Ils étaient tout un groupe de notables qui nous arrivaient chaque mardi, accompagnant leur maire d'alors, feu M. C.-O. Paradis, qui siégeait au conseil d'administration de la compagnie « Riche-



lieu », affaire à demi soreloise, à cause des chantiers maritimes situés à Sorel. Les administrateurs se réunissaient le mardi.

Le groupe comprenait entre autres : M. Paradis lui-même, parfait gentilhomme, dont la courtoisie témoignait de la fréquentation constante de cette vieille noblesse qui, échelonnée le long des rives du Richelieu, y avait conservé les meilleures traditions françaises ; le solennel M. L.-T. Trempe, qui parlait toujours sur un ton de prêche et prophétisait constamment la hausse du « Street » de l'air inspiré d'un homme qui a lu les Écritures et s'en est pénétré ; l'estimable M. Cyrille Labelle, le mentor, qui ne manquait pas de prodiguer ses sages conseils si, d'aventure, quelque membre plus jeune du contingent, mis en joie par cette petite fugue en ville, donnait des signes de vouloir confirmer certaine légende de mauvais aloi qui avait cours alors sur les Sorelois en voyage.

49

Il y avait aussi le spirituel docteur Latraverse qui, appelé un jour de débâcle en Bourse, à faire une remise substantielle « pour parfaire la marge sur son compte », s'empressait d'envoyer son chèque par le retour du courrier, en disant tout son plaisir à trouver un tel souci de la perfection chez son agent de change.

Les « gens de Sorel » étaient rarement pris au dépourvu par les appels de marge. C'est qu'ils avaient déjà, pour la plupart, un bel acquis. Clients de la première heure, ils avaient participé aux grandes opérations à beaux bénéfices, telles l'acquisition de la « City Passenger Ry. », devenue sous l'administration Forget-Ross, la « Montreal Street Ry. », le « Street », comme on a toujours dit sur la place ; la réorganisation de la compagnie « Richelieu », sous la présidence de M. L.-J. Forget, et nombre d'autres belles transactions effectuées par la maison, qui avaient permis à sa clientèle d'alors de réaliser de fort beaux bénéfices.

Le doyen, le vénérable capitaine Daveluy, premier client de M. Forget, était de ceux-là. La probité du Capitaine était légendaire. On n'en finissait plus, à Sorel, d'en narrer des traits tous plus admirables les uns que les autres. Lorsqu'il mourut, chargé d'ans et de mérites, M. L.-J. Forget me raconta, avec une larme furtive au coin de l'œil, qu'un jour où le titre « Richelieu » était en pleine hausse, lui, — le courtier, — en profitait pour écouler un paquet considérable qu'il en portait pour le Capitaine.

Les ventes se poursuivaient activement, lorsque M. Forget vit son vieux client s'avancer vers la corbeille et lui faire signe. M. Forget s'approcha.

« Est-ce pour moi que vous vendez en ce moment ? » demande le Capitaine.

« Oui », répond l'autre, attentif à suivre son marché.

« Eh bien, n'en vendez pas davantage à ce prix. »

« Pourquoi ? Il est prudent de profiter de cette vigoureuse demande pour écouler ce que vous portez. »

50 « Oui, mais le stock ne vaut pas ce que l'on en paie en ce moment. Ceux qui l'achètent ne le savent pas, mais moi qui le sais, je ne puis profiter de la situation pour faire un bénéfice injustifié. »

Inutile d'ajouter que, si plus tard, le souvenir laissait M. Forget quelque peu ému, il n'en avait pas été de même du geste, dans le temps, si inusité qu'il fût en Bourse, et qu'il n'en avait pas moins continué de liquider le « Richelieu » de ce client, dont l'ombre seule eût suffi pour éteindre la lanterne de Diogène.

C'est la maison du capitaine Daveluy, à Sorel, que M. L.-J. Forget acheta comme qualification foncière, lorsqu'il fut nommé sénateur pour cette division. C'est cette même maison qui fut, par la suite, vendue par sa succession à l'honorable J.-M. Wilson, successeur de M. Forget au Sénat.

La nomination de M. Forget à la Chambre haute est une histoire soreloise qui vaut d'être racontée. Le sénateur de la division de Sorel, l'honorable J.-B. Guèvremont, l'un des vingt-quatre sénateurs de la province de Québec nommés par la Reine Victoria, lors de la Confédération, était un très honnête homme, que la vie publique avait complètement ruiné. Simple coïncidence ? ou conséquence logique ?... Problème.

Quoi qu'il en soit, accablé de dettes, d'années et de maladies, il cherchait à céder son siège à qui se chargerait de payer ses dettes, ce qu'il désirait à tout prix faire avant de mourir.

Certain avocat, Sorelois de naissance, Trifluvien par alliance, Montréalais par élection et tout en un par tempérament, s'était chargé de lui trouver son affaire et, tout naturellement, avait songé à M. Forget qui, à titre de président de la Compagnie Richelieu, avait déjà pied dans la division.

Comme on était aux premiers mois de 1896, à l'agonie du parlement d'alors, qui fut en même temps celle du régime conserva-

teur, il était tout juste temps. L'acquéreur serait sûr d'être agréé, même souhaité, par le gouvernement et l'affaire serait vite bâclée.

M. L.-J. Forget lui-même était absent, mais cela n'y faisait rien ; son neveu était mieux que lui qualifié pour traiter une affaire de cette nature. On fit venir le « candidat à la démission », les conditions furent débattues et vite arrêtées. Entre-temps, des amis avaient traité de la chose avec Ottawa, qui ne demandait pas mieux que de la sanctionner et, lorsque M. Forget revint de voyage, il ne lui restait plus qu'à donner son assentiment.

Il le fit de bonne grâce et Lord Aberdeen, alors gouverneur-général, déclara pour sa part n'avoir jamais donné sa signature avec autant de plaisir. Sir Wilfrid Laurier lui-même, lors de la réception du Gouverneur, qui avait suivi la rentrée des chambres, disait fort galamment à Madame Forget qu'il n'avait qu'un regret : celui de n'avoir pas fait cette nomination lui-même. Songeait-il à la C.E. ? Mais non, c'était pure galanterie, soyons-en sûrs. Il devait, du reste, faire de moins bonnes nominations lui-même, par la suite.

51

La dissolution des chambres avait suivi presque tout aussitôt la nomination de M. Forget, et l'élection générale qui s'en suivit, en juin 1896, relégua le nouveau sénateur dans l'opposition. Il y resta jusqu'à sa mort et, lorsque vint le temps de nommer son successeur, les circonstances, à Ottawa, se trouvaient être identiques à celles qui prévalaient à la nomination de M. Forget.

M. Wilson fut nommé, les chambres furent dissoutes et, les élections faites, le nouveau sénateur de Sorel se trouva, lui aussi, passé à l'opposition. Moralité : si jamais le sympathique M. Wilson quitte la Chambre haute, que le gouvernement du temps ne désigne son successeur qu'après avoir fait les élections générales. Cette nomination est le glas de l'administration qui la fait.

Notre maison comptait tout un groupe d'habitues qui arrivaient chaque matin, sitôt les portes ouvertes, pour ne repartir que le soir, à la fermeture. La plupart suivaient M. Rodolphe Forget à la bourse : Achille « Achate » en tête, et P. en queue. Ce pauvre P. était terriblement myope. Il lui fallait retourner son binocle pour lire la littérature dont les bureaux de courtiers sont, chaque matin, inondés par les agences d'information ou de « tuyaux », et il ne voyait presque jamais partir la caravane. Ce n'était qu'au claquement de la porte qu'il constatait le départ et s'élançait à la poursuite.

À côté de ceux-là, cependant, il y en avait d'autres plus intéressants, même si leurs opérations étaient, en général, moins considérables. Les uns venaient pour effectuer des placements qui représentaient toutes leurs économies. D'autres étaient entraînés par quelque idiosyncrasie qui leur faisait entrevoir, à certaines occasions, une spéculation fructueuse, tel par exemple, le sénateur David, si estimable et si estimé que jamais le patron ne pouvait réprimer le geste d'enlever son chapeau, lorsque l'on annonçait M. David au téléphone.

52

Cet excellent M. David, si peu fait pour l'agiotage, avait pourtant sa petite marotte qui l'y amenait de temps à autre : sur chaque bruit de guerre venu d'un point quelconque de la planète, il entrevoyait la hausse du blé. L'idée en soi était fort logique, mais M. David comptait sans ces messieurs de Chicago, potentats de la Halle aux blés.

Timoré, hésitant, il commençait par s'en ouvrir à M. Rodolphe Forget au téléphone. Ne recevant, d'ordinaire, que peu d'encouragement et tenant, quand même, à son idée, M. David venait au bureau, discutait un peu et, lorsque finalement, il se décidait à faire le saut, (car ce ne fut jamais un plongeon) la rumeur de guerre était déjà pleinement escomptée et la hausse, si hausse il y avait eu, avait atteint son apogée, de sorte que l'opération se soldait à peu près toujours par une perte sèche.

Philosophe, M. David en prenait son parti sans trop de peine, mais l'aventure ne le guérissait pas et, dès l'occasion suivante, il recommençait, le plus souvent avec le même résultat.

Dans l'admirable testament qu'il a laissé, le vénérable sénateur déclare n'avoir pas de biens matériels à léguer à ses enfants. Ce ne sont certes pas ses opérations de bourse qui auraient pu lui en procurer, mais il avait mieux à leur laisser en héritage. Lui-même, n'a-t-il pas connu la récompense du juste dès ce monde, en se voyant revivre dans son fils, héritier de ses talents et de son ardent patriotisme, qu'il sait adapter aux besoins de son temps ?

Dans un recueil de silhouettes, dont quelques-unes sont de purs chefs-d'œuvre que n'eût pas désavoués La Bruyère, M. Peltier a reproché à M. David fils d'être jeune et de ne pas vouloir mûrir.

D'abord, n'en déplaise à l'habile silhouettiste, on ne consent d'ordinaire à mûrir que lorsqu'il n'est plus possible de rester vert,

et encore ?... Et puis, être jeune est un bien joli défaut. Hélas ! on s'en corrige, et avec une contrition d'autant plus sincère que le ferme propos est superflu. »

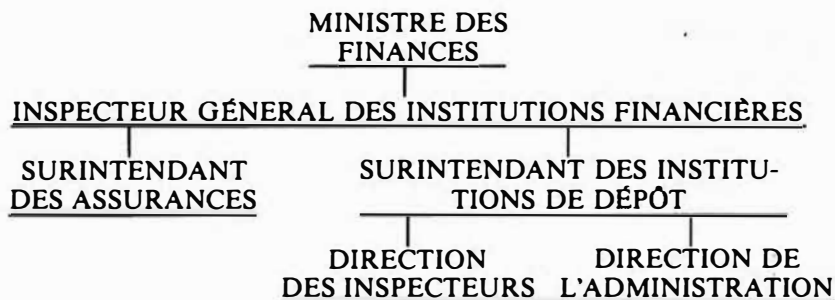
---

### **Loi sur l'inspecteur général des institutions financières** (Projet de Loi No 94)

Nous aimerions faire part brièvement de quelques particularités qui se dégagent du projet de Loi No 94.

Lorsqu'elle sera adoptée, la loi aura pour conséquence d'éliminer le ministère des Institutions financières : son titulaire dépendra directement du ministre des Finances, tel que selon la représentation suivante :

53



Nommé pour une période de 5 ans (et d'au plus de 10 ans), il appert que le nouveau titulaire soit M. Jean-Marie Bouchard, ancien sous-ministre des Institutions financières.

Cet inspecteur général est chargé de surveiller et d'inspecter les institutions financières afin de se rendre compte si une infraction a été commise :

- Faire enquête
- Examiner tout document
- Interroger toute personne
- Saisir tout document

Secondé par une trentaine d'inspecteurs relevant de la Direction des inspecteurs, l'inspecteur général est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire. Il ne peut, en outre, être poursuivi en justice en raison d'actes officiels accomplis de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.